

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure****SÉANCE DU 19 décembre 2024****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au comité syndical : 16
 En exercice : 16
 Présents : 10
 Absents : 6
 Procuration : 1
 Qui ont pris part à la
 délibération : 11

L'an 2024, le 19 décembre, à 13 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Louis RICARD, André DUBAN, Jean-Michel MARIA, Michel MILLET, Jean-Michel ISOART, Jean PAUCIS, Jacques SALAT, Alain PENEVEYRE et André MIR

Absents excusés : Mr Didier BRUN

Absents : Mrs Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Philippe SPITERI, Dominique FOURCADE-LAVIGNE, Lucien FERRAS

A été désigné secrétaire de séance : Mr Michel MILLET

Monsieur Didier BRUN a donné procuration à Monsieur Jean-Michel MARIA

Date de la convocation

02 décembre 2024

Date d'affichage :

02 décembre 2024

Objet de la délibération :

Admissions en non-valeur

Le président présente l'état dressé au 14 août 2024, par le Service de Gestion Comptable de Lannemezan, des titres qui n'ont pu être recouverts.

Cet état d'un montant de 3 255.71 € concerne des sommes restantes dues et présentées aux motifs de :

- combinaison infructueuse d'actes,
- poursuites sans effet,
- demande de renseignement négative,
- reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.

Ces sommes portent pour la quasi-totalité sur le recouvrement des redevances d'assainissement et de modernisation pour des réseaux de collecte au titre des exercices 2012 à 2021.

Le comité syndical, le Président entendu et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- L'admission en non-valeur de ces titres pour la somme de :
1 101.02 € conformément au détail, ci-dessous :

2018 : 115.97 € (R1-11-1 et 2)
 118.10 € (R9-78-1 et 2)
 118.10 € (R10-61-1 et 2)

2019 : 20.68 € (R-4-10-2)
 101.00 € (R9-378-1)
 126.78 € (R5-171-1 et 2)
 6.37 € (R11-610-2)
 119.39 € (R11-611- 1 et 2)
 121.68 € (R4-198-1 et 2)

Délibération N°28-12-2024

Accusé de réception en préfecture
 065-256501057-20241219-Del-2024-C028-DE
 Date de télétransmission : 19/12/2024
 Date de réception préfecture : 19/12/2024

2020 : 0.09 € (R10-569-1 et 2)
0.08 € (R3-192-2)

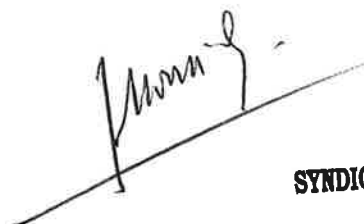
2021 : 129.02 € (R1-202-1 et 2)
123.76 € (R2-187-1 et 2)

Les sommes sont prévues au budget primitif 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Jean MOUNIQ

Le Secrétaire
Michel MILLET



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE